

Motu proprio sur l'ouverture aux femmes de fonctions liturgiques



Article rédigé par *Le Salon Beige*, le 12 janvier 2021

Source [Le Salon Beige] Retrouvez ci-dessous l'analyse de Cyril Farret d'Astiès.

Par le motu proprio [Spiritus Domini](#) (évidemment...), promulgué le dimanche 10 janvier 2021, le pape François ouvre aux femmes de manière permanente les ministères de lecteur et d'acolyte.

Le texte n'est pas encore disponible en langue française [sur le site du Vatican](#), mais la nouvelle a été accueillie avec une joie non dissimulée par le quotidien la Croix et ses soutiens.

De quoi s'agit-il ? Ni plus ni moins que d'officialiser dans le droit canon et la pratique rituelle qu'hormis les trois degrés du sacerdoce que constituent le diaconat, la prêtrise et l'épiscopat, les autres fonctions liturgiques peuvent être confiées absolument indifféremment à des hommes ou des femmes et ce de manière permanente par un rite spécial.

Mais ce n'est pas une nouveauté radicale. Ce mal qui contribue à obscurcir encore un peu plus la réalité supérieure du sacerdoce vient de loin. Conséquent au concile de Vatican II et à la réforme liturgique, le pape Paul VI en 1972 par le motu proprio [Ministeria Quaedam](#) a supprimé d'un trait de plume les ordres mineurs et a institué en lieu et place ces ministères de lecteur et d'acolyte, prévoyant immédiatement qu'ils pouvaient être confiés à des laïcs.

Le pape François supprime le mot « hommes » dans le [canon 230](#) :

Les laïcs *hommes* qui ont l'âge et les qualités requises établies par décret de la conférence des Évêques, peuvent être admis d'une manière stable par le rite liturgique prescrit aux ministères de lecteur et d'acolyte; cependant, cette collation de ministère ne leur confère pas le droit à la subsistance ou à une rémunération de la part de l'Église.

La pratique et le droit (Canon 230 § 2 du Code de droit canonique) ont très rapidement autorisé les jeunes filles et les femmes (sans institution rituelle) à assurer ces fonctions qui comprennent (de manière extraordinaire) la distribution de la sainte Communion.

Le pape François, en clarifiant les choses que beaucoup de catholiques ne voulaient pas voir et en donnant un nouveau gage à tous ceux qui militent pour la suppression du sacerdoce masculin ([mais ils ne s'en satisferont pas](#)), ne fait malheureusement que poursuivre la voie ouverte par la réforme liturgique. Constatons encore une fois combien avaient raison les cardinaux qui dès la promulgation du nouveau missel estimaient que « *le nouvel Ordo Missæ [...], s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble, comme dans le détail de la théologie catholique de la sainte messe.* » (1)

Cyril farret d'Astiès vient de publier au Presse de la Délivrance : [Un heureux anniversaire ? essai sur les 50](#)

[ans du missel de Paul VI.](#)